

RIVECOURT, le 2 décembre 2022.

ISO 21 ET ECO
représentée par Monsieur BEN
SOUSSAN Elie
202 Quai de Clichy
CLICHY 92110

Dossier n° **DP 60540 22 T0019**

Date de dépôt : **15/06/2022**

Adresse des travaux : 3 bis ruelle du Village
60126 RIVECOURT

Nature des Travaux : Installation de 14 panneaux photovoltaïques

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé le **15/06/2022** à la mairie de RIVECOURT une demande de **Déclaration préalable**.

Par lettre du 08/07/2022, je vous ai demandé de bien vouloir, dans les 3 mois, compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- ✓ **Formulaire incomplet**
- ✓ **DP02. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]**
- ✓ **DP06. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]**
- ✓ **DP08. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]**
- ✓ **DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 454-8-1 du code de l'urbanisme]**

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie dans les 3 mois, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet, le service instructeur n'ayant pu statuer sur la demande en l'état.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire,
Grégory HUCHETTE



La présente décision a été ou sera transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales le 2 décembre 2022.